

La paie des hôtels, cafés, restaurants (HCR)

Objectifs :

Identifier les spécificités relatives à l'établissement des paies et des charges sociales des entreprises du secteur HCR. Mettre à jour ses connaissances en paie de la Convention Collective Nationale (CCN) des HCR.

A la fin de la formation, les participants seront à même de traiter les paies du secteur HCR.

Dates, durée et lieu :

- Lundi 16 et mercredi 18/1/2023 de 9h à 12h30 (7h sur 2 jours), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation).

Prix : 0 € ; Attention, pour bénéficier de cette condition tarifaire vous devez être membre correspondant France Gestion.

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable, gestionnaire de paie.

Intervenante : Françoise PICCA, formatrice, expert-comptable.

Pré-requis : Être collaborateur de cabinet comptable débutant et/ou expérimenté

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion.

Pédagogiques :

- Exemples pratiques
- Exposés théoriques
- Echanges d'expériences
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation :

- Mises en situations, exercices et corrigés
- Temps dédié à l'ancrage des savoirs (reformulation, questions/réponses)

A l'issue de la formation :

- Questions orales et réponses
- Un point sera effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin de s'assurer que tout a bien été assimilé et de pouvoir reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants.

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.
Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

Introduction – Définition

- Les dispositions de la convention collective

1^{ère} partie – Le calcul du salaire

- Salaire de base (fixe et rémunération au pourcentage)
- Le temps de travail
- Les repas (avantages en nature, indemnités)
- Les autres avantages conventionnels

2^{ème} partie – L'établissement du bulletin de salaire

- Périodicité et paiement
- Annexe au bulletin
- Les cotisations sociales (mutuelle, prévoyance)
- Les cotisations des stagiaires

3^{ème} partie – Les conséquences des événements en paie

- Les congés (repas, congés payés, fériés, événements familiaux)
- L'activité partielle
- L'incapacité (complément et maintien en maladie, AT)

4^{ème} partie – Les indemnités de rupture

- Rupture essai
- Fin CDD
- Le préavis
- Les heures de recherche d'emploi
- L'indemnité de licenciement
- La retraite